UNDT/2015/116, Sutherland, Reid, Marcussen, Goy, Jarvis, Baig, Edgerton, Nicholls

Décisions du TANU ou du TCNU

Rappelant la décision du Tribunal d'appel susmentionné et les exigences qui y sont fixées pour le réexamen ordonné par lui, le Tribunal a constaté que les décisions contestées étaient illégales sur plusieurs comptes, mais principalement en ce que (a) les candidats n'étaient pas considérés individuellement à la lumière de leur leur Provisions, qualifications, compétences, conduites et compétences transférables, et (b) les décisions étaient fondées sur le mandat limité du CPIT seul, à l'exclusion de tous les autres facteurs pertinents. En conséquence, le tribunal a annulé les décisions contestées, a ordonné la renvoi de l'affaire une fois de plus pour une deuxième reconstitution par l'administration dans les 90 jours suivant l'émission du jugement et a accordé 3 000 euros en tant que dommages moraux à chaque demandeur.

Décision Contestée ou Jugement Attaqué

Huit membres du personnel ou anciens membres du personnel du Tribunal pénal international pour l'ancienne Yougoslavie («ICTY») ont contesté les décisions leur refusant la conversion de leur nomination à durée déterminée respective en permanente. Ces décisions découlent d'un exercice de reconstitution ordonné par le Tribunal d'appel (Jugement 2013-UNAT-357) à la suite de l'annulation des décisions de non-conversion publiées lors d'un premier cycle d'un secrétariat unique, un grand exercice de révision pour la conversion en permanente rendez-vous.

Principe(s) Juridique(s)

Force contraignante des jugements Unat: les jugements du tribunal d'appel lient les parties. Leur effet contraignant n'est pas limité aux ordonnances fournies en vertu de la section «Jugement», mais s'étend également aux autres paragraphes opératoires, qui définissent les principales considérations pour les déterminations faites. Articulation de l'intérêt de l'organisation et des critères de conversion: l'intérêt de l'organisation est une considération légitime à prendre en compte lors de l'évaluation de l'adéquation d'un membre du personnel; Cependant, comme articulé dans les règles pertinentes, elle est aux prises avec les deux critères d'adéquation principale (c'est-à-dire les qualifications, les performances et la conduite du membre du personnel concerné, et les normes les plus élevées d'efficacité, de compétence et d'intégrité) et doit être évaluée avec, et en relation avec eux, par opposition à un critère entièrement indépendant sur un pied d'égalité avec les deux autres. Le fait de «considérer rétroactif»: mettre en œuvre rétrospectivement les décisions résultant de l'exercice de réexamen n'est pas suffisante pour répondre à l'exigence d'une considération rétroactive. L'exercice de réexamen ne devrait pas inclure de nouvelles circonstances qui n'étaient connues que lorsque les nouvelles décisions ont été prises, mais se limiteront à ceux connus au moment de l'exercice de conversion initial. Aux fins de l’exercice de réexamen, l’adéquation des demandeurs aurait dû être évaluée par référence aux circonstances pertinentes telles qu’elles se tenaient au moment du premier refus converti de convertir leurs nominations. La réaffectation des membres du personnel détenant des rendez-vous limitées à une certaine entité: la limitation de la nomination du demandeur au service dans le CPI / MICT n'empêche pas la possibilité de les réaffecter en vertu de la SEC. 11.1 (b) de ST / AI / 2010/3. Identifier et pondérer les intérêts de l'organisation: l'organisation dispose d'un large pouvoir discrétionnaire pour déterminer quels sont les intérêts de l'organisation et les pondérer avec d'autres circonstances. Le mandat fini de l’entité d’emploi d’un membre du personnel est un facteur qui peut être considérablement pris en compte pour décider de la conversion de la nomination des requérants à permanent, car il s’agit d’une «réalité opérationnelle» pertinente. Cependant, bien qu'il soit acceptable de donner un poids adéquat aux réalités opérationnelles de l'entité en question, y compris son mandat fini, l'administration ne peut pas compter exclusivement sur cette circonstance. Performance spécifique: Lorsque le contrôle judiciaire concerne l'exercice du pouvoir discrétionnaire, le tribunal peut ordonner des performances spécifiques, telles que l'octroi de la conversion à une nomination permanente, uniquement dans l'hypothèse rare où le résultat de l'exercice du pouvoir discrétionnaire est réduit de telle manière que Il n'y a qu'un seul résultat juridiquement correct. L'application non réactive de l'amendement de la loi: une

modification des règles applicables ne peut pas s'appliquer à une demande déposée avant l'adoption dudit amendement. Publication des règles: les membres du personnel ne peuvent être conscients que des règlements introduits si et quand ils ont été soumis à l'annonce publique. Malgré l'absence de règles spécifiques sur les procédures pour l'entrée en vigueur des normes au sein de l'organisation, les nouvelles règles ne peuvent pas devenir contraignantes jusqu'à ce qu'elles ne soient dûment publiées.

Résultat

Jugement rendu en faveur du requérant en intégralité ou en partie

Texte Supplémentaire du Résultat

Les deux compts financiers. et des performances spécifiques

Applicants/Appellants

Sutherland, Reid, Marcussen, Goy, Jarvis, Baig, Edgerton, Nicholls

Entité

TPIY

Numéros d'Affaires

UNDT/GVA/2014/85
UNDT/GVA/2014/86
UNDT/GVA/2014/87
UNDT/GVA/2014/113
UNDT/GVA/2014/114
UNDT/GVA/2014/115
UNDT/GVA/2014/122
UNDT/GVA/2014/147

Tribunal

TCNU

Lieu du Greffe

Genève

Date of Judgement

16 déc 2015

Duty Judge

Juge Laker

Language of Judgment

Anglais

Type de Décision

Jugement

Catégories/Sous-catégories

Nomination (type)
Nomination à titre permanent

Droit Applicable

Instructions Administratives

- ST/IA/2010/3

Bulletins du Sécretaire général

- ST/CSG/2009/10

Statut du personnel

- Disposition 104.12

TCNU Statut

TANU Statut du Tribunal

- Article 2.1(a)

Jugements Connexes

UNDT/2013/172
UNDT/2015/078
2010-UNAT-061
2010-UNAT-084
2011-UNAT-110
2013-UNAT-303
2013-UNAT-309
2013-UNAT-357
2013-UNAT-358
2013-UNAT-359
2014-UNAT-410
2013-UNAT-360
2013-UNAT-372
2014-UNAT-396
2014-UNAT-409
2014-UNAT-444